

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 14

Artikel: Kursaal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212044>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INNOCENTES VICTIMES DE LA GUERRE

An ! cette maudite guerre, en fait-elle des victimes, et d'innocentes victimes, encore. Preuve en sont les lignes suivantes que nous lisons dans le *Journal des Débats* :

* * *

Une dépêche, que l'on dit sérieuse, annonce qu'à Roubaix l'autorité allemande prescrit aux habitants de tenir leurs chats en laisse.

Pour qui connaît l'humeur indépendante du félin domestique, cette rigueur policière apparaîtra comme une cruauté d'autant plus singulière que l'âme germanique, peu sensible, semble-t-il, aux souffrances humaines, réserve volontiers sa tendresse à nos frères inférieurs.

A peine les Allemands s'étaient-ils emparé de Bruxelles que les feuilles d'outre-Rhin commencent une campagne pour protester contre les infamies commises en Belgique ; il ne s'agissait pas de la destruction de Visé, des incendies de Louvain, des massacres de Dinant ; ce que les journaux signalaient à l'indignation du monde civilisé, c'était l'emploi des chiens par les femmes belges pour traîner leurs voitures à lait.

Par quelles raisons, un peuple si pitoyable à la fatigue canine se montre-t-il de bronze pour la tristesse des chats ?

Il faut rendre aux Allemands cette justice que leurs villes sont fort bien tenues. Pavées d'asphalte, balayées, arrosées, on n'y voit ni un grain de poussière ni une flaque de boue ; un passant jette-t-il un bout de papier, l'homme de police l'invite à le ramasser et à le mettre dans sa poche ; dans certaines rues très fréquentées le piéton n'a pas le choix de marcher où il veut, il doit prendre le trottoir de droite ; quant aux chiens, tenus de court et muselés par devant, ils ne gardent, en fait de libertés, que celles qu'ils peuvent soustraire aux regards vigilants de l'Argus municipal. Les envahisseurs ont étendu les bienfaits de ce régime aux provinces qu'ils occupent. Roubaix sera tombé sous la coupe d'un gouverneur qui pousse plus loin que tous les autres le génie de l'organisation.

La difficulté doit être d'appliquer son oukase. Le chat est une bête ombrageuse, impatiente de la servitude, jalouse de sa dignité, des égards qu'elle mérite ; comment croire qu'il se prête à être tenu en laisse et mené au bout d'une ficelle comme le chien, cet esclave, dont il méprise si fort la lâche complaisance ? On imagine que la promenade d'un chat et de sa maîtresse offre un curieux spectacle et l'on ne sait qui plaindre davantage du matou enchaîné, de son cornac ou du représentant de la police contraint de poursuivre le délinquant jusque dans les gouttières pour lui dresser contravention. Z.

Chez notre grand chirurgien. — Une dame se présente à la consultation :

— Je suis madame la comtesse de ...

Le docteur qui écrit :

— Prenez une chaise, madame !

La Dame. — Je crois que monsieur le docteur ne m'a pas comprise : je suis la comtesse de ...

— Prenez deux chaises, madame !

* * *

Autre consultation.

Dame. — Monsieur le docteur, je suis enchantée de pouvoir enfin rencontrer le plus grand chirurgien du ...

— Im., 64, madame ; allez vous asseoir !

Rendez-vous là-haut ! — Un lieutenant de très petite taille et qui fait son important apostrophe un soldat démesurément long, aux épaules voûtées et dont la tête surplombe :

— Voyons ! le n° 1 là, qu'on se redresse ! Les épaules effacées et la tête haute !

— Alors, bonjour, mon lieutenant, car de la vie je ne vous reverrai.

FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

6

JEAN DE BROGNY

(Traduit de l'allemand par J. ZINK.)

— Qu'est-ce que cela ? dit le cardinal en s'arrêtant lorsqu'il aperçut les prisonniers. Que faites-vous de ces gens ?

— Eminence ! c'est un des voleurs qui ont dérobé dans votre demeure la nuit dernière, répondit le valet qui avait amené l'arrestation des Romilly et, Dieu soit loué, nous avons retrouvé la chaîne à laquelle votre Eminence attache un si grand prix.

— Tu fais là un triste métier, dit le cardinal en s'adressant au prisonnier ; et tu es doublement coupable d'entraîner dans le crime ce pauvre garçon. Est-ce ton fils ?

— C'est mon fils, mais pour cela je ne suis pas un voleur, Eminence, quoique les apparences soient contre moi, répondit Romilly avec respect, mais d'une voix ferme. J'ai acheté la chaîne d'un inconnu ; voilà toute ma faute.

Le cardinal lui avait adressé la parole en français, sans savoir s'il comprenait cette langue. Mais lorsque Romilly lui répondit de même, le dialecte frappa le cardinal qui lui demanda :

— Es-tu Français ? De quelle province ?

— Je suis Genevois, répondit Romilly.

— De Genève, reprit le cardinal, tandis qu'une expression de surprise parcourait sa figure sévère. Ah ! il est triste de trouver un bourgeois de cette ville dans une telle position. J'aime Genève comme si j'y étais né.

— Eh ! bien, Eminence, en toute vérité, je suis innocent du crime dont on m'accuse, dit Romilly. La Sainte-Vierge m'est témoin que je ne suis pas un voleur, mais un honnête marchand que le besoin a mené loin de sa ville natale pour gagner quelque chose. Et si vous voulez bien écrire aux juges de Genève, toute la ville rendra témoignage que Pierre Romilly est un honnête homme.

— Pierre Romilly ! Vous vous appelez Pierre Romilly ? s'écria le cardinal avec une émotion visible.

— C'est mon nom, Eminence, dit celui-ci, tout ébahi de l'impression que ce nom avait faite sur le cardinal.

— Et vous demeurez, ou plutôt monsieur votre père demeurerait place de la Madeleine ? poursuivit le cardinal.

— J'ai encore la petite boutique, et ma femme soigne les affaires en mon absence. Oh ! mon Dieu ! que deviendrait ma femme et mes enfants ! ajouta Romilly, à qui les larmes vinrent aux yeux en songeant aux êtres si chers qu'il avait laissés à la maison, et oubliant tout à fait l'étonnement que devait lui causer les paroles du cardinal qui le connaissait si bien, lui et sa famille.

— Qu'on rende la liberté à cet homme ! dit le prélat aux archers. Je réponds de lui qu'il n'échappera pas aux autorités, s'il est coupable. Mais dans le cas où il serait effectivement un voleur, je dois malheureusement m'accuser moi-même et porter une partie de sa faute.

Pierre Romilly regarda le cardinal avec étonnement, les grands seigneurs et les domestiques présents à cette scène, firent de même ; les archers restèrent ébahis, et celui d'entre eux qui tenait Pierre au collet le lâcha.

— Oui, oui, Messeigneurs, poursuivit le cardinal, tout ceci est arrivé par ma propre faute. Si cet homme se trouve dans le besoin, et si le besoin l'a mené au crime, cela vient de ce que je n'ai pas acquitté une dette que j'ai contractée avec lui il y a plus de cinquante ans. Je n'étais alors qu'un pauvre petit berger, arrivé pieds nus à Genève. Ce fut cet homme, ici présent, alors petit garçon comme moi, qui pria son père de me donner une chausure. Je m'en souviens encore comme si la chose s'était passée hier. Le vieux papa me dit : « Je ne te fais point cadeau de ces souliers, mais tu me les paieras un jour, lorsque tu seras cardinal. » Sa prédiction s'est accomplie, bien que ni lui ni moi n'y ayons cru au moment où il la fit. Me voilà cardinal, et les souliers ne sont pas encore payés. Je m'estime heureux que la Providence me l'ait si fortement rappelé et m'ait donné occasion de racheter mon tort. Venez maintenant avec nous dans mon appartement, afin que je vous paie ma dette, Pierre Romilly.

Pierre Romilly pouvait à peine en croire ses oreilles. Il ne lui était resté qu'un souvenir très confus du pauvre enfant aux pieds nus. Et il ne pouvait se figurer que ce même enfant fût en réalité le grand seigneur en chapeau de cardinal et vêtu de velours pourpre qui lui parlait en ce moment. Cela dépassait ses idées.

C'était pourtant la réalité, et dans la joie de son noble cœur, le cardinal oubliait totalement que Pierre fut accusé d'un crime odieux. Il lui tendit la main et l'aïda lui-même à monter l'escalier ; puis il le laissa dans sa chambre, magnifiquement ornée, lui disant de l'attendre jusqu'à ce qu'il eût achevé ses affaires avec les autres seigneurs. Il y passa une heure avec son fils, dans une indiscrète attente. Enfin le cardinal revint. Derrière lui, on menait un homme auquel on avait lié les mains, et cet homme n'était autre que le prétendu chevalier autrichien que l'on avait arrêté sur le signalement fourni par Romilly. Il pouvait d'autant moins nier que l'on avait retrouvé sur lui les autres bijoux disparus la nuit dernière de la demeure du cardinal.

De cette manière l'innocence du pauvre Romilly fut certaine. Le cardinal s'en montra aussi joyeux que l'accusé lui-même. Restait toujours la circonstance que Romilly, en dépit de la défense formelle du Conseil de la ville de Constance avait acheté la chaîne d'un inconnu. Mais cette infraction fut bientôt amnistiée par l'influence très grande du cardinal.

Romilly apprit de la bouche même du cardinal l'histoire du jeune berger de Brogny. Après avoir achevé ses études à Rome, il était entré comme simple moine dans la chartreuse de la Sainte-Trinité à Dijon. Mais les profondes connaissances du jeune moine avaient bientôt répandu sa réputation au-delà des murs du couvent. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, l'avait tiré de la solitude du cloître pour lui conférer les fonctions de prieur dans plusieurs abbayes importantes, et enfin, il avait fait la connaissance du pape Clément VII, qui avait alors son siège à Avignon. De là, il s'éleva promptement élevé aux plus hauts dignités de l'Eglise, et, enfin, il était devenu chancelier apostolique, et il se trouvait au Concile de Constance, où il dirigeait toutes les affaires et où il couronna le pape Martin V, élu par le concile.

(A suivre.)

(Tous droits réservés.)

Leçon de cosmographie. — Après le dîner, M. ... est absorbé dans la lecture du journal.

Son fils, penché sur un atlas, interrompt soudain la lecture paternelle :

— Dis, papa, nous sommes à Lausanne ; Lausanne est dans le canton de Vaud ; le canton de Vaud est dans la Suisse ; la Suisse est dans l'Europe ; l'Europe est dans le monde ; et le monde est dans quoi ?

— Dans l'espace ?

— Et l'espace dans quoi est-il ?

— L'espace ?... Il est dans rien du tout.

— Et rien du tout ?

— Ah ! tu m'embêtes !

Grand-Théâtre. — La saison lyrique a commencé vendredi par une représentation de *Manon*, qui fut très brillante et qui promet une série de belles soirées.

Voici les spectacles annoncés :

Dimanche, 2 avril, *Manon*, opéra-comique en 5 actes, de Massenet. — Mardi 4, *Faust*, opéra-comique en 5 actes et 8 tableaux, de Gounod. — Jeudi 6, *Le Barbier de Séville*, opéra-comique en 4 actes, de Rossini. — Vendredi 7, *La Vie de Bohême*, opéra-comique en 4 actes de Puccini. — Samedi 8, Tournée Greta Prozor, *Les Revenants*. Comédie en 5 actes de Ibsen.

Kursaal. — Au Kursaal, même succès qu'au Théâtre ; mais c'est l'opérette qui tient la rampe. Ce soir, samedi, et demain dimanche, en matinée, *La Fille du Tambour-Major*, opérette à grand spectacle, montée avec un grand luxe de mise en scène et très bien interprétée. Il y aura foule, comme toujours.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.
Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.